

## Ecole

|                    |                                                            |
|--------------------|------------------------------------------------------------|
| Nom :              | <b>ESTP - Grande école d'ingénieurs de la construction</b> |
| Sigle :            | ESTP                                                       |
| Type :             | Privé                                                      |
| Académie :         | Créteil                                                    |
| Sites de l'école : | Dijon, Orléans, Troyes, Cachan                             |

## Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

## Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/11, n° 2023/11

## Objet de la demande d'accréditation

|                 |                                                                                                                                                      |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Diplôme :       | Bachelor en Sciences et Ingénierie                                                                                                                   |
| École :         | ESTP - Grande école d'ingénieurs de la construction                                                                                                  |
| Spécialité(s) : | Bâtiment et travaux publics, Bâtiment et génie de l'aménagement, Génie civil et Géomatique                                                           |
| Voie(s) :       | Formation initiale sous statut d'étudiant, formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère année puis sous statut d'apprenti la 2ème et 3ème année |
| Site(s) :       | Cachan, Dijon, Orléans, Troyes                                                                                                                       |

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par ESTP - Grande école d'ingénieurs de la construction ;
- Vu le rapport établi par Didier ERASME (expert auprès de la CTI, rapporteur principal), Jean-Richard LLINAS (expert auprès de la CTI, corapporteur), Eric SAVIN (expert), Cristina CAMPION (experte auprès de la CTI, experte internationale), Alexandre LENGLART (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 Novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

| Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants                              | Voie de formation                         | A compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Bâtiment et travaux publics, sur le site de Dijon         | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2025                                  | 2029-2030                               |
| Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants                                      | Voie de formation                         | A compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
| Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Bâtiment et travaux publics, sur le site de Orleans       | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2025                                  | 2029-2030                               |
| Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Bâtiment et génie de l'aménagement, sur le site de Troyes | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2025                                  | 2029-2030                               |
| Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Génie civil et Géomatique, sur le site de Cachan          | FISEA                                     | 2025                                  | 2029-2030                               |

La CTI propose le prolongement de la formation Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Bâtiment et travaux publics en formation initiale sous statut d'étudiant sur le site de Cachan jusqu'à la fin de l'année universitaire 2027-2028.

**Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Intégrer les recommandations générales de l'avis de l'accréditation périodique des diplômes d'ingénieur.

**Pour toutes les formations BSI**

- Privilégier pour tous les élèves une expérience internationale permettant l'immersion individuelle des apprenants ;
- Engager des actions visant à augmenter une insertion professionnelle immédiate des diplômés BSI ;
- Affiner la démarche compétences des BSI en précisant la progression dans l'acquisition et l'évaluation des compétences ;
- Cibler le recrutement afin d'augmenter l'entrée d'élèves titulaires de diplômes de baccalauréat technologique dans la formation

**Pour le BSI Bâtiment et travaux publics**

- Augmenter la part de la formation pratique dans la pédagogie, en réduisant le pourcentage de cours magistraux.

**Pour le BSI Bâtiment et génie de l'aménagement**

- Augmenter la part de la formation pratique dans la pédagogie, en réduisant le pourcentage de cours magistraux.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

La présidente  
Claire PEYRATOUT

